

[L'INVITÉ DE LA SEMAINE]

Richard Rey : « Les cyberpirates ont profité du confinement »

Richard Rey est depuis quelques mois le directeur du laboratoire de cybersécurité de l'Esiea, à Laval. Cinq de ses étudiants luttent contre les attaques qui se sont multipliées pendant le confinement.

■ La crise sanitaire a-t-elle été propice aux attaques informatiques ?

En effet, pendant la crise, les entreprises ont un peu baissé la garde pour se concentrer sur l'urgence, sur d'autres priorités que leur sécurité informatique. Puis de nombreux salariés ont été placés en télétravail à la hâte et les entreprises n'ont pas toujours pris le temps de sécuriser leur système. Parfois même, certaines personnes travaillaient pour leur entreprise depuis l'ordinateur familial où traîne un peu n'importe quoi, plusieurs adresses électroniques, des traces d'achats en ligne, jusqu'aux jeux des enfants. Ce n'est pas prudent. Un ordinateur, c'est comme une maison : en principe, on ne laisse pas n'importe qui rentrer. Et c'est ce que cherchent à faire les pirates. On ne s'en rend pas compte, mais leurs logiciels volent les données ou bloquent les systèmes. Et un jour, un message apparaît sur l'écran, que vous ne pouvez pas quitter. Votre système est planté, vous ne pouvez plus rien faire et c'est la panique. Un message vous propose alors une clé pour débloquent votre système, moyennant 2 ou 3 bitcoins, voire plus (1 bitcoin valant entre 8 000 et 8 500 euros).

■ Quelle réaction faut-il adopter quand on est ainsi piraté ?

Nous, laboratoires de cybersécurité, on préconise de ne pas payer. Mais la plupart des entreprises payent. Les rançons aux systèmes de sécurité informatique représentent 0,2 % du PIB français. Il faut immédiatement porter plainte auprès des forces de l'ordre, puis faire constater le piratage par un huissier, pour des questions d'assurance. Si le besoin de débloquent le système est urgent, il faut négocier. Certains pirates doublent, puis triplent la rançon au bout de quelques jours, il faut être plus sûr qu'eux. L'émission de ransomware (logiciel rançonneur) est répréhensible de 20 ans de prison.

■ Qui sont ces pirates ?

Les pirates informatiques ont bien changé. Dans le temps, réussir

à pénétrer un système, c'était comme un trophée pour la gloire, une victoire qui flattait l'ego du hacker. Aujourd'hui, ce sont des opportunistes cupides. Et quand il y a de l'argent, la mafia s'en mêle. Aujourd'hui, les pirates sont souvent des informaticiens salariés d'organisations malveillantes. D'ailleurs, pendant la crise sanitaire, des établissements de santé français se sont fait pénétrer leur système par des ransomwares. Le problème est qu'on ne peut pas les identifier. Ils passent par un navigateur anonymisant comme Tor et par le dark web.

■ Avec vos étudiants, lutez-vous contre ces fléaux ?

Nous avons en effet proposé nos services aux entreprises et nos prestations ont un certain succès. Nous avons travaillé pour la petite start-up comme pour la multinationale. Nous avons embauché cinq de nos étudiants, dans le cadre de leur stage de fin d'études de cinquième année, pour animer notre laboratoire de confiance numérique et sécurité. Au début de la crise sanitaire, nous avons enregistré plus de 30 demandes d'assistance en 24 heures. Certaines entreprises nous ont contactés parce qu'elles s'étaient fait attaquer. On peut parfois contrer les attaques avec des méthodes de cryptologie, on pénètre dans le logiciel des pirates pour voler leur clé. Mais il arrive aujourd'hui que nous ayons affaire à des logiciels très forts et intraquables. D'autres entreprises nous ont contactés pour des actions de prévention. Pour voir où sont les failles d'un système informatique, on prévient l'entreprise et on l'attaque. Parfois, ça ne prend que quelques minutes à nos étudiants. Ces tests d'intrusion font partie des audits de cybersécurité. On analyse aussi les surfaces exposées, comme le nombre d'entrées d'un site internet. Enfin, nous proposons des abonnements de cybersurveillance. 24 heures sur 24, nous surveillons les architectures des systèmes sécurisés d'une quarantaine d'entreprises pour repérer une éventuelle attaque massive.

■ Quels conseils peut-on donner aux particuliers pour éviter



Richard Rey est le directeur du laboratoire CNS de l'Esiea Ouest.

une attaque ?

Il ne faut pas ouvrir n'importe quoi, un peu comme si on se méfiait de quelqu'un qui nous aborde dans la rue. Si on n'est pas directement concerné, on n'ouvre pas une pièce jointe, on ne clique pas sur un lien. On sécurise ses réseaux sociaux. Et on met à jour ses logiciels antivirus. Ils ne sont pas toujours efficaces, mais ne pas en avoir, c'est du suicide.

Propos recueillis par Fred Martin

Finances publiques. Réouverture des centres

Les centres des finances publiques accueillent à nouveau du public depuis le lundi 15 juin aux horaires habituellement pratiqués avant le confinement. Trois exceptions à cela, les horaires d'ouverture ont été adaptés pour les centres de Laval cité administrative, Mayenne et Château-Gontier. Le matin des jours habituels d'ouverture, l'accueil se fait sans rendez-vous. En revanche, les après-midis de ces mêmes jours sont réservés aux personnes ayant pris rendez-vous. Les usagers se présentant dans les centres des finances publiques sont invités à porter un masque de protection.

TER. Des offres pour voyager cet été

Dès le 1^{er} juillet, pour favoriser les déplacements de loisirs, la Région met en place des tarifs attractifs au niveau des TER. Les porteurs de carte mezzo et tutti pourront bénéficier des avantages, habituellement proposés le week-end, tous les jours de juillet et août. Les abonnés tutti illimités pourront voyager gratuitement sur toutes les lignes TER de France, au-delà du trajet de référence de leur abonnement. Le forfait multi à 45 € permettra de voyager une journée de plus. Un forfait à 30 € valable une journée (pour une à cinq personnes) est également mis en place. Un pass TER mensuel à 29 € pour les jeunes est aussi créé.

Transports régionaux. Reprise à 100 %

Le retour à la circulation normale des TER est avancé au 22 juin avec une circulation à 100 % sur la quasi-totalité des lignes régionales dont la ligne Le Mans-Laval-Rennes. Par ailleurs, depuis le vendredi 12 juin, la règle du un siège sur deux est levée dans les TER du réseau Aléop et les cars des lignes régulières régionales.

Journée nationale. Don d'organes et greffe

Initiée dès 1996, la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs se déroulera le lundi 22 juin. Pour des raisons sanitaires, l'association France Adot 53 ne tiendra pas de stands d'information en Mayenne mais restera joignable au 02 43 90 68 10 (sur répondeur), ou par mail à franceadot53@orange.fr.

Protection judiciaire de la jeunesse. Inscriptions

Le ministère de la justice recrute des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Suite à la crise sanitaire, les inscriptions sont prolongées jusqu'au 8 juillet et l'épreuve écrite d'admission est décalée au 22 septembre. Informations et inscriptions sur miers.justice.gouv.fr.

BATTERIE MOTO

Ref. YB3L-B

BATTERIE MOTOCULTURE

49€90 TTC

Ref. U1R9

BATTERIES EXPERT

www.batteries-expert.fr

27 bd des Loges (à côté de Leclerc) - Tél. 02 43 49 33 64 - LAVAL - ST BERTHEVIN

REMISE IMMÉDIATE 25%*

